

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le dixième (10e) jour d'octobre 2023, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert.

Absente : Madame Isabelle Clément, conseillère

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

## **02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2023-10-174

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023
- 05 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2023
- 06 Adoption des états financiers au 30 septembre 2023
- 07 Correspondance (résolutions)
- 07B Rapport du maire
- 08 Recommandation de paiement : MEK-P0271 et MEK-P0276
- 09 Emprunt temporaire : N/réf. M603369
- 10 Demande de branchement de service
- 11 Demande de dérogation mineure
- 12 Modification règlement no 281-2009 (9-1-1)
- 13 Modifier la résolution 2023-09-149 octroyant le contrat à MGEF pour le remplacement du ponceau dans le chemin des Petites Forges
- 14 Affaires diverses :
  - .1 Emprunt temporaire, règlement d'emprunt n°305A-2023
  - .2 Chemin de la Chûte
  - .3 Tournoi APBM
  - .4 Service d'ingénierie
- 15 Questions :
- 16 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023**

2023-10-175

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023**

2023-10-176

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**05 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2023**

2023-10-177

Proposé par : Mme Diane Jacob  
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 septembre 2023 pour un montant de 198067.14 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en septembre pour un montant de 6069.34 \$. D'approuver les salaires nets versés en septembre pour un montant de 23 582.36 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**06 Adoption des états financiers au 30 septembre 2023**

2023-10-178

Proposé par : Mme Diane Jacob  
D'adopter les états financiers au 30 septembre 2023. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 30 septembre 2023 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**07 Correspondance (résolutions)**

- .1 Âge d'Or de Hérouxville : remerciement pour le versement d'une somme de 1200 \$ sous forme de don
- .2 MAMH : proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière, exercice financier 2024
- .3 ARPE Québec : relevé de collectes pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> octobre 2023
- .4 MELCCFP : programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) – continuité du programme au 31 mars 2026
- .5 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : règlement n°2023-09-61, règlement de tarification 2024
- .6 UPA Mauricie : La soirée des gens de terre et saveurs

**07B Rapport du maire**

**Rapport du maire - Faits saillants du rapport financier 2022 de la municipalité de Hérouxville**

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 10 octobre 2023, je fais rapport aux citoyens et citoyennes d'Hérouxville des faits saillants extraits du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la firme comptable DGL.

L'exercice financier 2022 s'est soldé par un déficit de fonctionnement de 88 693 \$ résultant de revenus de fonctionnement se chiffrant à 2 304 386 \$ comparativement aux charges de 2 393 079 \$. Par l'ajout d'éléments de conciliation à des fins fiscales de l'ordre de 29 879 \$, le déficit de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 118 572 \$.

### **Réalisations 2022**

Sur les charges totales consolidées, 1 519 735 \$ constituent des investissements à long terme et 2 413 556 \$ constituent des frais pour des obligations inconsommables ou non discutables :

**Administration générale:** 422 684 \$

#### **Sécurité publique:**

Sûreté du Québec: 98 655 \$

Sécurité Incendie: 122 755 \$

Autres: 13 513 \$

#### **Transport :**

Réseau routier: 628 083 \$

Transport collectif: 6 478 \$

#### **Hygiène du milieu:**

Eau, égout: 478 720 \$

Matières résiduelles: 176 608 \$

Autres: 300 \$

**Santé et bien-être:** 472 \$

#### **Aménagement, urbanisme et développement:**

Aménagement urbanisme et zonage: 74 529 \$

Promotion développement économique: 42 789 \$

Autres: 19 047 \$

**Loisirs et culture:** 120 184 \$

**Frais de financement :** 208 739 \$

Le déficit de l'année budgétaire 2022 est le résultat de dépenses imprévues telles :

Achat de logiciel 5000 \$

Services juridiques 5892 \$

Hôtel de Ville / Rénovations 30 000 \$

Route Paquin – étude 5 000 \$

Rue Odilon – pavage 35 000 \$

Camion Ford 37 680 \$

**Total 118 572 \$**

### **Endettement**

Le ratio d'endettement total à long terme du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU) est de 4.85 \$, comparativement à celui de 2019 qui était de 4.17 \$ et du ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC de Mékinac, soit 1.39 \$. Pour la région administrative (la Mauricie), le taux est de 3.07 \$. Les différents ratios exposés ici indiquent que notre municipalité a su profiter pleinement de programmes subventionnés afin de poursuivre ses investissements, surtout en matière de voirie municipale. Il est donc important de noter que plus de 70% de la dette municipale est assumée par les programmes de subventions du gouvernement dont les remboursements sont échelonnés sur une période de 10 ans. Cette note explicative n'apparaît pas aux états financiers officiels produits et publiés par le gouvernement, mais elle démontre que nous conservons notre pouvoir d'investissement afin d'assurer un meilleur avenir à tous, ce, dans un contexte où nous subissons nettement les impacts de taux inflationnistes hors du commun depuis les dernières années.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2022 démontre que la municipalité est en bonne situation financière malgré les coûts inflationnistes qu'elle a dû assumer au cours de cette année 2022.

Merci de votre attention,

Bernard Thompson, maire

#### **08 Recommandation de paiement : MEK-P0271 et MEK-P0276**

2023-10-179

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Et il est résolu d'accepter les recommandations de paiement numéro MEK-P0271 (décompte final) pour les travaux réalisés sur le chemin Grande-Ligne par Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 55 590,55 \$ et numéro MEK-P0276 (décompte final) pour les travaux réalisés dans le secteur du rang Saint-Pierre par Sintra inc. au montant de 25 030,81 \$, taxes incluses.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

#### **09 Emprunt temporaire : N/réf. M603369**

2023-10-180

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville demande un financement temporaire à la Caisse Desjardins Mékinac des Chenaux, en attente du financement permanent du règlement numéro 299-2022, décrétant un emprunt et une dépense de 293 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée de la route Berthiaume, projet MEK-P0244. Que Monsieur Bernard Thompson, maire et Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Hérouxville, tous les documents relatifs au présente.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

#### **10 Demande de branchement de service**

2023-10-181

Proposé par : Mme Véronique Doucet  
Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour la propriété suivante : 413, rang Saint-Pierre Nord. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **11 Demande de dérogation mineure**

2023-10-182

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas l'usage ou la densité d'occupation du sol (L.A.U. 145.1);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité (L.A.U. 145.2);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas une zone à contraintes particulières pour des raisons de sécurité, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, à la qualité de l'environnement ou au bien-être général (L.A.U. 145.2 & 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, à leur droit de propriété (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur des travaux déjà entrepris (L.A.U. 145.5);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un préjudice sérieux au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation est considérée comme mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif relève dans son argumentaire :  
- L'impact de la construction de l'accès à la cours arrière; - La présence de 5 bâtiments accessoires détachés, dont trois (3) construits sans permis; - L'impact faible sur les unités voisines; - L'absence de préjudice sérieux au demandeur; - L'existence d'autres options envisageables; - L'acceptation de la demande entraîne une seconde situation dérogatoire (marge latérale d'un bâtiment accessoire existant deviendra dérogatoire, bâtiment construit sans permis).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

De suivre les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure pour le 3570 rue Saint-Cyr.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **12 Modification règlement no 281-2009 (9-1-1)**

2023-10-183

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter le règlement numéro 281-2023, règlement modifiant le règlement numéro 281-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. Ce montant sera indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**13 Modifier la résolution 2023-09-149 octroyant le contrat à MGEF pour le remplacement du ponceau dans le chemin des Petites Forges**

2023-10-184

**Résultat des soumissions, travaux de réparation de ponceau sur le chemin des Petites Forges**

Les compagnies suivantes ont déposé une soumission en lien avec les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin des Petites Forges :

MGEF inc.	445 988.83 \$
Bétonnière La Tuque inc.	572 417.18 \$
Entreprise G.N.P. inc.	676 716.06 \$
L4 Construction inc.	677 280.80 \$

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

D'accorder le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Petites Forges à la compagnie MGEF inc.. et d'autoriser MGEF inc. à procéder à l'achat du ponceau nécessaire. Que la municipalité paiera ledit ponceau lors de la réception de la facture.

Cette résolution modifie la résolution 2023-09-149.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**14 Affaires diverses :**

**.1 Emprunt temporaire, règlement d'emprunt n°305A-2023**

2023-10-185

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville demande un financement temporaire à la Caisse Desjardins Mékinac des Chenaux, en attente du financement permanent du règlement numéro 305A-2023, décrétant un emprunt et une dépense de 468 264 \$ pour le remplacement d'un ponceau dans le chemin des Petites Forges. Que Monsieur Bernard Thompson, maire et Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Hérouxville, tous les documents relatifs au présente.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**.2 Chemin de la Chute**

2023-10-186

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du Domaine de la Chute, dépose deux demandes devant le conseil municipal, soit une

subvention de 2500 \$ comme aide à l'entretien du chemin, la collecte des ordures, récupération et compost porte-à-porte ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

DE refuser les demandes déposées par le promoteur du Domaine de la Chute.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

### **.3 Tournoi APBM**

2023-10-187

Proposé par : Mme Véronique Doucet  
Et il est résolu de verser un montant de 75 \$ comme aide financière au tournoi APBM qui se déroulera du 3 au 14 janvier 2024 à l'aréna de Saint-Tite.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

### **.4 Service d'ingénierie**

2023-10-188

CONSIDÉRANT l'entente avec la MRC de Mékinac pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique qui se termine le 31 décembre 2023;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville, faute de ressource à la MRC, n'entend pas renouveler l'entente pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, cependant ce conseil aurait souhaité qu'il soit maintenu !

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

### **15 Questions :**

- .1 Demande pour installer une lumière de rue au coin de Saint-Pierre Nord et le chemin des Petites Forges
- .2 Demande pour inscription secteur de propriété au chemin des Petites Forges
- .3 Motos pas plaquées dans le chemin des Petites Forges
- .4 Question au conseiller M. Yvan Bordeleau au sujet de menace de démission
- .5 Tuyau du chemin des Petites Forges, pourquoi on l'achète alors que le début des travaux n'est pas encore prévu
- .6 Lumières à la patinoire
- .7 Vérifier les lumières du terrain de tennis
- .8 Analyse des employés par la FQM
- .9 Trottoir route 153 (il avait été question de le défaire)
- .10 Vente du Domaine Tavibois

### **16 Levée de la séance**

2023-10-189

Proposé par : Mme Diane Jacob  
QUE la séance soit levée à 20h37.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–